



Prix de la laïcité de la République française

publié le 10/07/2017 - mis à jour le 16/10/2018

Descriptif :

Appel à candidatures 2018. Prix récompensant des actions concrètes portant sur la laïcité.

Sommaire :

- Le Prix de la laïcité
- Modalités de participation



L'Observatoire de la laïcité, instance placée auprès du premier ministre, remettra le *Prix de la laïcité de la République française* le 9 décembre 2018, à l'occasion du cent-douzième anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de L'État du 9 décembre 1905, afin de récompenser les lauréats de la session 2017.

● Le Prix de la laïcité

Ce prix distingue et encourage **des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité**, dans l'esprit de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ¹, de l'article 1 de la Constitution², des lois du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire et du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, et de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

● Modalités de participation

Peuvent concourir au *Prix de la laïcité de la République française* les **actions ou projets présentés à titre individuel ou collectif**.

Le montant du *Prix de la laïcité de la République française* est de cinq mille euros.

L'attribution du *Prix de la laïcité de la République française* s'accompagne d'un parrainage officiel de l'Observatoire de la laïcité.

Les candidatures devront se conformer au règlement du prix ci-joint et seront adressées au secrétariat de l'Observatoire de la laïcité.

Pour candidater, il suffit de compléter la fiche de candidature ci-jointe accompagnée des documents demandés et de transmettre l'ensemble du dossier ainsi constitué par courriel (prix.laicite@pm.gouv.fr) ou par voie postale à l'Observatoire de la laïcité.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **mardi 31 octobre 2018**.

[o Documents à télécharger](#)



[Règlement Prix de la laïcité de la République Française](#) (PDF de 104.3 ko)

Règlement candidature 2018



[Fiche de candidature](#) (PDF de 105 ko)

Prix de la laïcité de la République française 2018

[o Contact](#)

Prix de la laïcité de la République française,
Observatoire de la laïcité
99 rue de Grenelle
75007 Paris
prix.laicite@pm.gouv.fr

(1) Article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».

(2) Article 1 de la Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.